

séparation "de fait" et résidence commune

Par **dacou**, le **19/03/2010** à **17:18**

Peut-on, en étant séparés "de fait" (sans aucune procédure) partager en deux appartements la résidence commune et que chacun puisse continuer à y résider ? (pas de revenus pour logement complémentaire) ????

merci de votre réponse

dacou